

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE  
Allégations de torture  
et de mauvais traitements  
infligés à des adeptes du Fa Lun Gong

SOMMAIRE

Introduction	<i>page 2</i>
La mort de Zhao Jinhua	<i>page 4</i>
Autres allégations de torture	<i>page 5</i>
Ville de Dalian, province du Liaoning	
Province du Hunan	
Ville de Changchun, province du Jilin	
Ville de Jiaozhou, province du Shandong	
Zone municipale de Pékin	

## Introduction

Amnesty International est vivement préoccupée par des informations selon lesquelles des adeptes du Fa Lun Gong incarcérés dans différents lieux de détention en Chine auraient été victimes d'actes de torture et de mauvais traitements. Début octobre 1999, dans la province de Shandong, une femme de quarante-deux ans membre de ce mouvement aurait été battue à mort en garde à vue. De nombreux adeptes sont toujours détenus dans l'ensemble du pays et l'Organisation craint qu'ils ne soient torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements. La plupart des pratiquants de cette discipline sont des personnes d'âge moyen ou âgées et la proportion de femmes est importante.

Le Fa Lun Gong est une méthode qui associe la méditation à des exercices respiratoires dans le but d'améliorer la santé des pratiquants et de développer leur sens moral. Il fut interdit par les autorités chinoises en juillet 1999. S'inquiétant apparemment du grand nombre d'adeptes dans tous les secteurs de la société – y compris au sein de l'administration – le gouvernement a lancé une campagne nationale contre ce mouvement qu'il a décrit comme un « *culte* » et une « *menace pour la stabilité* », présentant la campagne comme une importante « *lutte politique* ». Des milliers d'adeptes du Fa Lun Gong qui ont voulu protester pacifiquement contre l'interdiction ou qui en ont poursuivi la pratique ont été arbitrairement détenus à travers le pays dans les jours et les semaines qui ont suivi. Beaucoup auraient été passés à tabac par la police lors de leur arrestation. Plusieurs centaines de personnes sont toujours incarcérées et des poursuites ont été engagées contre certaines d'entre elles sur la base de chefs d'inculpation à caractère politique. Elles seront probablement condamnées à de longues peines d'emprisonnement à l'issue de procès inéquitables.

Nous présentons ci-après quelques-uns des cas de torture et de mauvais traitements portés à la connaissance d'Amnesty International. Certains des faits relatés rendent compte des brutalités policières exercées sur des personnes arrêtées à la suite de l'interdiction du mouvement. Plusieurs autres cas ont été signalés. Le climat de répression qui règne actuellement rend difficile la vérification des informations. Celles-ci donnent toutefois des indications précises et souvent détaillées sur les lieux et les circonstances des actes de torture supposés, en particulier le nom de la plupart des victimes présumées et des renseignements les concernant. Une photo est même parfois jointe. La plupart des témoignages décrivent des actes de torture dont on sait qu'ils sont monnaie courante en Chine. Ils contiennent de graves allégations qui devraient faire l'objet d'une enquête impartiale. Aux termes de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ratifiée par la Chine en 1988, le gouvernement chinois est tenu de faire en sorte que toutes les plaintes et allégations de torture fassent l'objet d'une enquête, que les responsables soient traduits en justice et que les victimes soient indemnisées.

Le présent rapport rend compte d'allégations se rapportant au Fa Lun Gong. Cependant, Amnesty International s'inquiète aussi d'autres informations récentes faisant état d'actes de torture, dont certaines concernent des

Tibétains arrêtés ou incarcérés pour des raisons politiques. L'Organisation est particulièrement préoccupée par les allégations selon lesquelles Tashi Tsering serait mort après avoir été torturé. Ce Tibétain de trente-neuf ans, roué de coups par la Police armée du peuple lors de son arrestation, serait décédé début octobre 1999 des suites de ses blessures. Il avait été arrêté à Lhassa le 26 août 1999 après avoir tenté de remplacer le drapeau chinois par le drapeau tibétain dans un lieu public. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la rubrique « *Update* » [Faits nouveaux] du *Tibet Information Network* (TIN), un mouvement pro-tibétain basé à Londres, et le communiqué de presse du *Tibetan Centre for Human Rights and Democracy* (TCHRD, Centre tibétain pour les droits humains et la démocratie) tous deux du 13 octobre 1999. Un autre Tibétain, torturé en prison à plusieurs reprises après son arrestation en 1996, est mort dans le courant de l'année peu après avoir été libéré pour raisons médicales dans un état de santé critique. (Voir la lettre ouverte d'Amnesty International au président de la République populaire de Chine, 27 septembre 1999, index AI : ASA 17/50/99, non traduite en français.)

Ces dernières informations démontrent une fois de plus que la torture des personnes soupçonnées d'infractions de droit commun ou politiques et des condamnés emprisonnés demeure une pratique généralisée en Chine, bien qu'elle soit prohibée par la législation de ce pays. La loi est couramment ignorée, de nombreuses affaires de torture sont étouffées et les responsables sont rarement sanctionnés.

La mort de Zhao Jinhua

**Zhao Jinhua** était une paysanne de quarante-deux ans originaire du village de Zhaojia (comté de Zhangxing, province du Shandong). Selon les informations reçues, elle serait morte le 7 octobre 1999 dans un poste de police du comté de Zhangxing. Adeptes du Fa Lun Gong depuis 1995, Zhao Jinhua a été appréhendée par la police du comté le 27 septembre 1999 alors qu'elle travaillait aux champs. Pendant la garde à vue, des pressions auraient été exercées sur elle pour qu'elle renonce à pratiquer le Fa Lun Gong ; elle a été frappée à plusieurs reprises à coups de bâton et de matraque électrifiée. Le 7 octobre, elle a été transférée deux fois d'urgence à l'hôpital du comté, mais la seconde fois, elle est morte avant d'y arriver. Le 11 octobre 1999, un porte-parole de la police du comté de Zhangxing a confirmé son décès mais s'est refusé à tout commentaire sur cette affaire, selon un communiqué de l'Agence France Presse en provenance de Pékin ce jour-là.

De source non officielle, la famille de Zhao Jinhua aurait été informée de sa mort le 8 octobre par la police locale, avec injonction de ne pas en parler. Selon les informations reçues, une autopsie pratiquée le 8 octobre par des médecins experts des villes de Zhaoyuan et de Yantai a établi que Zhao Jinhua présentait des blessures et des hématomes sur de nombreuses parties du corps, exception faite de la tête. Le rapport d'autopsie a révélé qu'elle avait succombé à des coups assésés à l'aide d'instruments contondants. Il semblerait que la police ou d'autres autorités aient pris des dispositions pour que son corps soit incinéré immédiatement après l'autopsie. Ses cendres ont été remises à sa famille le 9 octobre. La rapidité avec laquelle le corps a été incinéré laisse à penser que les autorités ont

essayé de dissimuler la vérité sur les circonstances de sa mort, comme c'est souvent le cas en Chine dans les affaires de décès en détention. Une autre adepte du Fa Lun Gong appréhendée dans la province du Liaoning, **Zhu Shaolan**, serait morte le 7 octobre 1999, quelques jours après avoir entamé une grève de la faim pour protester contre sa détention arbitraire. Cette femme de cinquante ans, originaire de Jinzhou, avait été incarcérée le 28 septembre avec d'autres condisciples pour avoir collecté des signatures dans le but de lancer un appel aux autorités contre l'interdiction du mouvement. Parmi les personnes placées en garde à vue, 40 auraient commencé une grève de la faim le 29 septembre, dont Zhu Shaolan. Elle serait vite devenue très faible et aurait commencé à vomir après quatre jours de privations. Le 5 octobre, la police l'a envoyée à l'hôpital, où elle serait décédée dans la matinée du 7 octobre. À la connaissance d'Amnesty International, aucune enquête publique n'a été ouverte pour élucider les circonstances de sa mort.

#### Autres allégations de torture

La plupart des témoignages rapportés ci-dessous émanent de sources du Fa Lun Gong en différents points de Chine.

#### Ville de Dalian, province du Liaoning

À Dalian comme ailleurs, des groupes d'adeptes du Fa Lun Gong ont été arrêtés à différentes dates au cours des trois derniers mois pour avoir lancé un appel contre l'interdiction du mouvement et de la pratique des exercices dans les jardins publics. La plupart ont été astreints à quinze jours de détention « administrative », une peine imposée par la police en vertu des règlements relatifs aux sanctions pour le maintien de l'ordre public. Certains d'entre eux auraient été torturés ou soumis à des mauvais traitements pendant leur garde à vue. Les cas suivants concernent des personnes incarcérées au centre de détention de Yaojia (Nanguanling, Dalian) à la fin août et en septembre 1999.

**Zhang XiaoHong**, une femme de trente-huit ans originaire de Dalian, a été arrêtée le 30 août 1999 alors qu'elle pratiquait les exercices dans le village de Youjia (district de Shahekou). Inculpée de « *trouble à l'ordre social par des manifestations de superstition féodale* », elle a fait l'objet d'une décision d'inter-nement de quinze jours et a été incarcérée au centre de détention de Yaojia. Le 9 septembre, après avoir demandé l'autorisation de pratiquer ses exercices, elle aurait été attachée à une autre adepte du Fa Lun Gong par des menottes et elles auraient été contraintes de rester assises dos à dos sur un banc inconfortable pendant vingt-trois heures. Dans l'intervalle, elles n'ont pu ni manger, ni dormir, ni aller aux toilettes. Elles ont été déliées dans la soirée du 10 septembre mais elles ont aussitôt eu les poignets menottés dans le dos. Elles sont restées dans cette posture jusqu'au 14 septembre. Pendant cette période, elles pouvaient s'allonger sur le côté mais sans dormir, car les menottes étaient dotées d'un dispositif de serrage automatique et leur rentraient dans la peau dès qu'elles s'endormaient. Elles dépendaient de l'aide des autres prisonnières pour manger et faire leurs besoins. Le 14 septembre, elles ont été menottées les mains devant. Elles ont été libérées le 15 septembre.

**Sun Lanfang**, vingt-huit ans, est originaire de Dalian. Également détenue en septembre au centre de détention de Yaojia, elle aurait été torturée pour

avoir pratiqué des exercices du Fa Lun Gong dans sa cellule. Elle aurait été enchaînée à un dispositif connu sous le nom de « *di lao* » (littéralement, « prison sou-terrain »), à savoir des menottes aux poignets et des entraves aux pieds, reliées au moyen de chaînes en acier entrecroisées, ce qui empêche quasiment de marcher et de s'asseoir. On sait que de tels procédés ont été utilisés dans des prisons situées en différents points de Chine. Dans le cas de Sun Lanfang, ce dispositif était en outre fixé à une tôle d'acier. Elle a donc passé près de cent heures sans pouvoir bouger.

**Zhang Chunqing**, cinquante-huit ans, originaire de Dalian, a été arrêtée le 3 septembre 1999 pour avoir pratiqué des exercices de Fa Lung Gong dans un jardin public. Elle a été incarcérée pendant quinze jours au centre de détention de Yaojia pour « *trouble à l'ordre public* ». Pendant sa détention, elle aurait été attachée le 5 septembre au même dispositif de « *di lao* » après avoir dit qu'elle voulait pratiquer ses exercices. Selon ses déclarations après sa libération, toute marche lui étant impossible une fois ce dispositif en place, elle avait dû se traîner pour retourner à sa cellule. Elle est restée ainsi enchaînée pendant deux jours et deux nuits puis de nouveau le 9 septembre après qu'elle et d'autres femmes ont été surprises en train de faire les exercices de Fa Lun Gong la nuit. Selon son récit, le 10 septembre, 30 détenues ont été rouées de coups lorsqu'elles se sont mises à réciter des passages d'un livre du mouvement. Un grand nombre d'entre elles ont été attachées par les poignets à des barreaux de fenêtre dans le couloir pendant plusieurs heures tandis que d'autres étaient liées deux par deux et dos à dos. On leur a enlevé les menottes le 11 septembre.

**Sa Yusong**, trente-six ans, a été incarcérée au centre de détention de Yaojia (Dalian) en septembre 1999. Elle aurait été attachée par des menottes à un tuyau du système de chauffage de 11 heures du matin le 4 septembre à 8 heures du matin le lendemain. Elle aurait ensuite été attachée à un barreau de fenêtre jusqu'à 16 heures le 5 septembre. La police la jugeant têtue, on lui aurait de nouveau menotté les poignets dans le dos à partir du 9 septembre, jusqu'à sa libération le 11.

**Yi Xingqin**, trente-quatre ans, a également été interpellée à Dalian, le 30 août 1999. Elle aurait été contrainte de rester debout pendant vingt et une heures, du 8 au 9 septembre, attachée par des menottes à un barreau de fenêtre. Puis elle aurait été attachée dos à dos avec une autre adepte du Fa Lun Gong pendant encore vingt-quatre heures environ, les 9 et 10 septembre. Elle aurait été menottée la nuit jusqu'à sa libération le 15 septembre.

**Yang Xiujian**, trente-trois ans, a été interpellée à Dalian le 30 août 1999 et incarcérée au centre de détention de Yaojia. Elle aurait été attachée par des menottes à un barreau de fenêtre le 4 septembre et contrainte de rester debout sans discontinuer pendant près de trente heures après avoir dit au gardien qu'elle voulait pratiquer les exercices du Fa Lun Gong. Elle n'en a pas moins renouvelé sa demande. Elle a alors été soumise au « *di lao* » (voir plus haut), le 8 septembre, et elle est restée assise sur des briques dans une cellule jusqu'au lendemain soir. Ses règles ont commencé en fin de journée, mais elle n'a pas été autorisée à se changer et n'a pas non plus été détachée. Bien au contraire, son gardien l'a alors contrainte à marcher d'un pas rapide d'une cellule à l'autre, malgré les chaînes qui lui entaillaient

le pied. Elle a été débarrassée du « *di lao* » dans la soirée du 10 septembre, mais a gardé les menottes aux poignets jusqu'à sa libération. **Zhu Hang**, professeur adjoint au Département sciences humaines et sociales de l'université des sciences et technique de Dalian, a été arrêtée le 30 août 1999 alors qu'elle pratiquait le Fa Lun Gong dans un parc. Inculpée de « *trouble à l'ordre social par des manifestations de superstition féodale* », elle a été incarcérée au centre de détention de Yaojia. Elle aussi aurait été torturée en étant enchaînée au « *di lao* ». Les chaînes étaient tellement serrées qu'elle était incapable de bouger. De ce fait, elle ne pouvait ni aller aux toilettes ni se nourrir. Elle a alors commencé à jeûner parce qu'elle ne voulait pas être une gêne pour les autres adeptes du mouvement également détenues et parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture pour tout le monde. Sept jours plus tard, les autorités pénitentiaires ont apparemment commencé à s'inquiéter des « *risques possibles* » pour sa vie et ont ordonné à plusieurs gardiens de l'alimenter de force en lui maintenant la bouche ouverte à l'aide de cuillères, lui causant ainsi plusieurs plaies. Ils auraient ensuite placé un tuyau dans son nez pour lui injecter du liquide. Elle a fini par perdre conscience et a été transférée à l'hôpital du peuple nE2 à Dalian pour y être soignée. À cause des fers, son pied gauche avait presque doublé de volume et son pied droit montrait plusieurs blessures. Elle ne pouvait pas ouvrir la bouche correctement et avait du mal à parler.

**Huang Hongqi**, vingt-neuf ans, prépare un doctorat à l'école d'ingénieur de Dalian (province du Liaoning). Il a été appréhendé par la police le 28 août 1999, avec 10 autres adeptes du Fa Lun Gong, pour avoir effectué les exercices dans un parc de la ville, et détenu sans inculpation pendant deux semaines. Dans un entretien accordé à l'Agence France Presse (AFP) après sa libération, il a indiqué qu'ils avaient été battus à plusieurs reprises pendant la détention. La première fois, le 6 septembre, ils avaient été surpris de nuit en train de faire leurs exercices dans leur cellule. « *Les gardiens nous ont baissé nos pantalons et nous ont asséné à chacun 15 coups de fouet à l'aide d'une lanière en cuir. Nous avons les fesses en sang* », a-t-il déclaré à l'AFP. D'après ses dires, le 12 septembre les gardiens les ont aussi obligés à enlever leurs chaussures et les ont frappés au visage avant de les enchaîner à une fenêtre, où ils sont restés pendant des heures. Deux jours plus tard, ils ont été roués de coups à l'aide de matraques en caoutchouc. Il a été libéré suite à l'intervention de son université (AFP, Pékin, 6 octobre 1999).

Un autre récit confirme largement ce qui précède. **Wang Renguo**, un adepte du Fa Lun Gong également originaire de Dalian et arrêté en même temps que Huang Hongqi, a déclaré que lui et cinq autres adeptes avaient été battus à coup de matraques en caoutchouc lorsqu'ils avaient voulu parler au directeur du centre de détention. Ils ont aussi été frappés au visage avec des chaussures et attachés à une fenêtre pendant cinq heures, et un de leurs condisciples détenu à un autre étage est resté enchaîné pendant quatre ou cinq jours pour avoir fait les exercices.

Province du Hunan

À la suite de l'interdiction du Fa Lun Gong en juillet 1999, la police de la

province du Hunan aurait enrôlé dans les équipes de défense collective des personnes qualifiées de « *bandits* » par les sources dissidentes, en vue de faciliter les fouilles des nombreux centres d'enseignement et sites d'entraînement du mouvement dans la province ainsi que l'arrestation des principaux dirigeants. Il a été fait état de nombreuses manifestations de violence pendant ces fouilles et arrestations. Les allégations suivantes ont été formulées en relation avec ces événements :

Le 22 juillet, à Changsha, une unité spéciale du bureau (de police) de la Sécurité publique de la ville, escortée par une unité armée de la police, a fait une descente dans le centre d'assistance générale du Fa Lun Gong pour la province du Hunan et aurait battu et blessé tous les responsables présents.

Le 24 juillet, à Yueyang, lors d'une descente de la police dans une maison d'édition ayant publié des livres du mouvement, le propriétaire de la société, identifié comme **Yu Hanxin**, originaire de la province du Hubei, aurait eu les jambes cassées sur-le-champ par un policier de haut rang du bureau de la Sécurité publique de Yueyang.

Le 25 juillet, dans le comté d'Anhua, **Li Juhua**, qui pratiquait le Fa Lun Gong au site d'entraînement de la ville de Meicheng (comté d'Anhua), aurait été enlevée par l'équipe de défense collective locale et violée par certains de ses membres. Elle a été gravement traumatisée par cette expérience.

Le 25 juillet, à Changde, **Zhou Zhi**, qui pratiquait le Fa Lun Gong au site d'entraînement du district de Dingcheng fonctionnant dans cette ville, aurait été brutalement battu par les policiers suite à ses protestations pendant la fouille de son domicile. Tout son argent et d'autres biens lui appartenant auraient été saisis par la police.

Le 26 juillet, à Xiangtan, **Yang Junhua**, responsable du site d'entraînement de Shaoshan fonctionnant dans cette ville, aurait été roué de coups et blessé par des membres de l'équipe de défense collective nE 7.

Ville de Changchun, province du Jilin

À Changchun, les adeptes du Fa Lun Gong incarcérés fin août 1999 au centre de détention du comté de Yushu auraient été battus à l'aide de matraques électrisées, criblés de coups de pied dans l'estomac, enchaînés et contraints d'avalier de l'eau sale. Amnesty International ne dispose pas de renseignements précis relatifs aux personnes qui auraient été soumises à de tels traitements. Selon les informations reçues, des centaines d'adeptes du mouvement étaient toujours incarcérés dans divers centres de détention de Changchun début octobre.

Ville de Jiaozhou, province du Shandong

Plus de 50 adeptes du Fa Lun Gong ont été placés en garde à vue à Jiaozhou le 8 septembre 1999. Certains d'entre eux auraient été battus, privés de sommeil pendant cinq jours et de nourriture pendant trois jours, le but étant de les contraindre à « avouer » leurs méfaits et de les dissuader de lancer un appel aux autorités de Pékin contre l'interdiction de leur mouvement. Avant leur libération, la police leur aurait enjoint de ne rien dire à personne au sujet du traitement qu'ils avaient subi en détention.

Certains adeptes du mouvement à Jiaozhou auraient été envoyés par la police dans un hôpital psychiatrique et internés avec des aliénés mentaux. Deux d'entre eux ont été identifiés. Il s'agit de Wei Huayu, employé du cabinet comptable Jiaozhou, et de Tan Guihua, employé de la troisième

unité de fabrication de chaussures de Jiaozhou. Tous deux auraient été contraints de prendre des calmants dans l'hôpital où ils ont été internés pendant plus de vingt jours.

#### Zone municipale de Pékin

De nombreuses femmes membres du Fa Lun Gong qui s'étaient rendues à Pékin en août 1999 pour demander aux autorités de lever l'interdiction de leur mouvement auraient été incarcérées à la fin août et en septembre dans la section féminine du centre de détention de Qiliqu (comté de Changping, Pékin). Une soixantaine d'entre elles ont commencé une grève de la faim le 7 septembre et ont été sanctionnées dans les jours qui ont suivi. Le 9 septembre, après deux jours sans manger, certaines ont été sommées de rester debout sous un soleil brûlant et rouées de coup lorsqu'elles n'y arrivaient plus. Après dix jours de grève de la faim, une femme identifiée comme étant Zhang Xihong a été enchaînée pieds et poings liés, de telle sorte qu'elle ne pouvait plus marcher que pliée en deux. Dix autres femmes ont eu les mains attachées par des menottes pendant trois jours. D'autres ont été battues à l'aide de ceintures et d'objets divers, ou contraintes de rester pendant de longues périodes le corps formant un angle de 90 degrés, les bras dans le dos et relevés vers la nuque. Une femme, identifiée comme étant Guo Fenren, a été frappée au visage avec un jeu de clés, jusqu'au sang.

Gao Shanshan, une jeune fille de seize ans originaire de Qiqihaer (province du Heilongjiang), a été interpellée à Pékin le 24 septembre 1999 après avoir été dénoncée à la police parce qu'elle possédait un livre du Fa Lun Gong. Dans un appel qui a circulé début octobre, sa mère, Zhou Yingjie, qui réside au Japon, expliquait que sa fille avait quitté Qiqihaer le 20 septembre pour la rejoindre à Pékin où elle était de passage. Selon les déclarations de la mère, la police aurait infligé de mauvais traitements à la jeune fille. Elle aurait notamment été forcée d'avalier de la nourriture contenant une substance non identifiée pendant qu'un policier lui tirait les cheveux pour rejeter sa tête en arrière. L'appel indiquait que Gao Shanshan était toujours en détention arbitraire le 2 octobre. Il rappelait aussi que son père, Gao Deyong, un ingénieur de cinquante ans résidant à Qiqihaer et adepte du Fa Lun Gong, était maintenu en détention illégale dans cette ville depuis le 23 septembre 1999.

**Amnesty International appelle les autorités chinoises à ouvrir immédiatement des enquêtes impartiales sur toutes les allégations faisant état de torture et de mauvais traitements citées dans le présent document, ainsi que sur toute autre allégation ou plainte de torture. L'Organisation exhorte aussi les autorités à rendre publiques les conclusions de ces investigations, à punir les responsables d'actes de torture ou de mauvais traitements commis à l'encontre de détenus et à veiller à ce que toutes les personnes maintenues en détention soient protégées contre la torture et les autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants.**

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre *People's Republic of China: Reports of Torture and Ill-Treatment of Followers of the Falun Gong*. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI – novembre 1999.

Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur internet : <http://efai.france.com>

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :